

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **13 juin 2022 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

22-06-169

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Rayer les points 13.4, 13.7 et 13.8;

ADOPTÉE

22-06-170

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 24 mai 2022.

ADOPTÉE

Dépôt d'un procès-verbal de correction – Résolution 22-02-024 – dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose un procès-verbal de correction concernant la résolution 22-02-024.

22-06-171

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2018-334 Concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *règlement modifiant le règlement no 2018-334 Concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations*.

ADOPTÉE

Dépôt – Projet de Règlement modifiant le règlement no 2018-334 Concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations

Le greffier constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de *règlement modifiant le règlement no 2018-334 Concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations*, constate que ce dépôt suit l'avis de motion, que le projet de règlement est disponible en version papier pour le public et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

22-06-172

Assurances – Renouvellement du programme d'assurance rouli-roulant et BMX 2022-2023

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler les polices d'assurance no P06533/2022 et MTL-22-58118 via le regroupement d'assurances de l'UMQ au courtier BFL Canada Risques et assurances Inc., au coût de 11 473,90 \$, incluant les taxes et le frais de gestion de l'UMQ de 210 \$.

ADOPTÉE

22-06-173

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 10 mai 2022 au 13 juin 2022 476 883,66 \$
- nos S10690 à S10695, M2540 à M2565 & A51799 à A51825

Chèques annulés :

- En date du 11 et 13 avril 2022 (1 897,54 \$)
- nos A51626 & 51699

Dépôt salaires :

- périodes 2022-19 à 2022-22

ADOPTÉE

22-06-174

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13 juin 2022 1 066 721,36 \$
- nos S10696 à S10759, A51826 à A51928

ADOPTÉE

Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2021

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021. Des copies du document sont rendues disponibles au public assistant à la séance.

22-06-175

Publication des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2021

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon et conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il est unanimement résolu de diffuser sur le territoire de la municipalité en reproduisant ledit rapport dans le bulletin d'information *Le Petit Prince* et sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE

22-06-176

Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – demande de versement

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2021, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Princeville demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 103 750,78 \$, comme prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la municipalité de Princeville entend réaliser les travaux suivants :

- 6^e Rang Est
- 10^e Rang Ouest (portion Petit 9, aussi appelé Petit 10)
- 8^e Rang

QUE la municipalité de Princeville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

Dépôt – Bilan du Softball mineur au 31 octobre 2021 - dépôt

Dépôt – Bilan du hockey mineur au 31 mars 2021 - dépôt

Dépôt – États financiers d’O.R.A.S.S.E. au 31 mars 2022 - dépôt

Dépôt – Bilan du Partage St-Eusèbe au 31 décembre 2021 - dépôt

22-06-177

Frais de déplacement des employés municipaux

ATTENDU la publication périodique du Recueil des politiques de gestion par le Conseil du Trésor du Québec ;

Sur la proposition du conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que les frais de déplacement d’employé, fonctionnaire ou membre du conseil municipal soient ceux édictés au paragraphe a) de l’article 8 du recueil de gestion par le Conseil du Trésor du Québec.

ADOPTÉE

22-06-178

Augmentation budgétaire – bibliothèque

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d’augmenter le budget pour l’année 2022 de la bibliothèque de 13 250 \$ et que cette augmentation du budget soit financée à même les revenus de taxes supplémentaires de l’année en cours.

ADOPTÉE

22-06-179

Entente – Remplacement partiel temporaire du directeur des travaux publics (Avenant 1)

ATTENDU la résolution 22-05-138 et la prolongation de l’absence du directeur des travaux publics au ou vers le 4 juillet 2022 ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d’autoriser la directrice des ressources humaines à signer l’avenant 1 visant la prolongation à l’entente.

ADOPTÉE

22-06-180

Participation à un congrès – Greffière de la cour municipale

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Levasseur, greffière de la Cour Municipale, à participer au congrès de l’Association des greffiers de cours municipales du Québec qui aura lieu à Trois-Rivières du 3 au 8 octobre 2022;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d’inscriptions, d’hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

22-06-181

Démission – Brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de la démission de madame Joannie Jomphe-Brunet, en date du 27 mai 2022, au poste de brigadière scolaire.

ADOPTÉE

22-06-182

Embauche – Brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Arianne Laplante au poste de brigadière scolaire en date du 26 mai 2022, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle brigadière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

22-06-183

Embauche d'étudiants au service des travaux publics

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

Il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche d'un étudiant, pour effectuer des travaux d'horticulture, d'entretien de pelouse et de voirie soit :

- Nathaniel Samson, en date du 30 mai 2022;

Que la période d'embauche soit celle spécifiée pour chaque étudiant jusqu'au plus tard le premier septembre 2022 et ce, au taux horaire de 14,50 \$ l'heure, soit le salaire minimum majoré de 0,25\$.

ADOPTÉE

22-06-184

Démission Responsable du restaurant de l'Aréna

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de la démission de monsieur Bruno Bizier, en date du 21 mai 2022, au poste de responsable du restaurant de l'Aréna, au sein du service des loisirs de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

21-06-185

Approbation du salaire du personnel du camp de jour

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les salaires du personnel du camp de jour 2022 préparé par le directeur du service des loisirs et déposé en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

22-06-186

Embauche – Personnel du camp de jour

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les heures de formation et de préparation des moniteurs précédant la séance et d'autoriser le directeur du service des loisirs de procéder à l'embauche des animateurs suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour :

Coordonnateurs

- Anamée Tardif
- Philippe Ruel
- Steffy-Ann Béliveau

Animateurs (suite)

- Sarah-Kim Béland
- William Tardif
- Yanie Tull

Animateurs

- Adam Croteau
- Allyson Hébert
- Angélie Poirier
- Audrey Dubé Martel
- Bryan Tardif
- Frédérique Hould
- Laurie Turgeon-Jacques
- Louis Beauvilleir
- Marianne Veillette
- Marianne Gallardo
- Mathys Légaré
- Matis Nault
- Mégan St-Cyr
- Mégghan Bourque
- Noémie Beaudet
- Noémy Riendeau
- Raphaëlle Hould

Accompagnatrices

- Arianne Laplante
- Claudia Boisvert
- Daphney Cyr
- Émilie Turgeon-Jacques
- Marie-Pier Fortin

Temps partiel / Service de garde

- Kayla Poirier
- Kelyane Beauchemin
- Maïka Lehoux
- Tristan Legaré
- Lauralee Marcoux
- Laurence Tardif
- Leonie Raymond
- Wendy Remolina

Animateur skateboard

- Benjamin Crochetière-Raymond

ADOPTÉE

22-06-187

Suspension d'un employé municipal

ATTENDU les faits et motifs exposés par le directeur général et le directeur du service de la Ville au conseil ;

ATTENDU l'analyse du dossier par le conseil :

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu qu'un avis écrit de réprimande soit donné à l'employé concerné.

ADOPTÉE

22-06-188

Embauche d'étudiants en horticulture

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche d'une étudiante, pour effectuer des travaux d'horticulture, d'entretien de pelouse et de voirie soit :

- Noémie Laplante, en date du 14 juin 2022;

Que la période d'embauche soit celle spécifiée pour chaque étudiant jusqu'au plus tard le premier septembre 2022 et ce, au taux horaire de 14,50 \$ l'heure.

ADOPTÉE

22-06-189

Démission – Pompier

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de la démission de monsieur Nikolas Bergeron, en date du 10 juin 2022, au poste de pompier.

ADOPTÉE

22-06-190

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

ADOPTÉE

Dépôt – Projet de règlement modifiant le règlement no 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Le greffier constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, constate que ce dépôt suit l'avis de motion, que le projet de règlement est disponible en version papier pour le public et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

22-06-191

Déneigement – Contrat avec transport Québec pour les routes 116, 165 et 263

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville accepte l'offre de transport Québec pour le déneigement par la Ville des routes 116, 165 et 263 pour les années 2022 à 2025 au coût forfaitaire de 355 500,00\$.

ADOPTÉE

22-06-192

Contrat de gré-à-gré – Travaux de pavage sur le petit Rang 10 (AP22-VR-04)

ATTENDU l'annexe II déposée par le directeur de la voirie rurale daté du 9 juin 2022 et estimé à 41 615 \$, taxes incluses;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le contrat de pavage du Petit Rang 10 soit accordé à Sintra Mauricie/Centre-du-Québec au tarif suivant :

<u>Mélange</u>	<u>Bitume</u>	<u>Quantité</u>	<u>Épaisseur</u>	<u>Prix unitaire</u>
ESG-10	PG58H-34	± 254 t.m.	± 120kg/m ²	142,50 \$
			Total	36 195,00 \$

LE TOUT pour un coût approximatif de 36 195 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même la subvention « droits carrières et sablières » du Fonds régional réservé à la réfection de certaines voies publiques.

ADOPTÉE

22-06-193

Contrat de gré-à-gré – Aménagement de deux postes de travail au sous-sol de l'hôtel de ville

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat d'achat d'équipement d'aménagement et d'ameublement de deux postes de travail au sous-sol de l'hôtel de ville à BuroPro Citation au coût de 17 657 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

22-06-194

Avenant au contrat – Plans et devis pour rénovation de l'hôtel de ville

ATTENDU la résolution 21-12-429 donnant mandat à Lemay Côté Architectes de faire des plans pour la rénovation de l'hôtel de ville;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier l'avenant no 2 pour l'aide à la demande de subvention à Lemay Côté Architectes au montant de 209,54 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE

22-06-195

Contrat de gré-à-gré – Réfection de la toiture de la bibliothèque (AP22-LA-01)

ATTENDU l'annexe II déposé par le directeur du service des loisirs daté du 6 juin 2022 et estimé à 37 056 \$, taxes incluses;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de la bibliothèque à Construction Lapointe au coût de 33 230,55 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même les excédents non-affectés.

ADOPTÉE

22-06-196

Contrat de gré-à-gré - Acquisition du système Logieau (AP22-HV-04)

ATTENDU l'annexe II déposé par le directeur des travaux publics daté du 10 juin 2022 et estimé à 25 869,38\$, taxes incluses ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation d'un système de télésurveillance pour le poste de filtration à Cyr Système Inc., faisant également affaires sous le nom Cyr Automatisation industrielle Inc., au coût de 22 500 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

22-06-197

Demande d'intervention dans le cours d'eau Allard

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Gaétan Vachon pour le compte de Ferme Ligay, propriétaires des lots 4 309 077, 4 309 066, 4 309 067 et 4 309 025 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur sa propriété ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur Les lots 4 309 077, 4 309 066, 4 309 067 et 4 309 025 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien du cours d'eau Allard pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

22-06-198

Dérogation mineure – 65 rue Noël (monsieur Joey Landry et madame Maude Lacharité)

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant 9 critères d'évaluation en matière de dérogation mineure.

1. La dérogation est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;
2. L'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux à la personne qui le demande mais le projet est dans son ensemble acceptable;
3. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;
4. La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
5. La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;
6. La dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;
7. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général;
8. La dérogation a un caractère mineur et le tout est bien agencé;
9. Les travaux n'ont pas encore été exécutés;

ATTENDU QUE les copropriétaires désirent construire une résidence tout en annexant un logement d'appoint sur le côté gauche du bâtiment au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol;

ATTENDU QU'IL est permis d'avoir un logement d'appoint d'une superficie équivalente à 40% de la superficie totale de plancher d'un bâtiment principal au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol, sans excéder une superficie de 100 mètres carrés;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 65 rue Noël la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Joey Landry et madame Maude Lacharité afin de permettre la construction d'un logement d'appoint de 110,5 m² de superficie de plancher, ce qui représente une dérogation de 10,5 m² de plus que le maximum permis et de permettre une superficie totale du logement d'appoint de 49% de la superficie totale de plancher du bâtiment principal (incluant le sous-sol), ce qui fait une dérogation de 9% de plus. Le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

22-06-199

Demande CPTAQ – Demande d'autorisation pour la rivière Bulstrode

ATTENDU l'article 62 de la *Loi sur la Protection du territoire agricole du Québec* ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville détient un barrage sur la rivière Bulstrode qui permet d'améliorer l'approvisionnement en eau potable de ses citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville demande une autorisation pour utiliser temporairement une superficie de 1 520 m² pour y faire un chemin d'accès à la zone de travaux, une zone d'entreposage des matériaux ainsi qu'un stationnement pour les véhicules lors des travaux;

ATTENDU QUE ce projet n'aura aucun impact négatif à long terme sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne peut pas être déplacé ailleurs puisqu'il dépend de la rivière Bulstrode;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur notre territoire;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu de soumettre une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aménagement d'un chemin d'accès, d'un espace d'entreposage et de de stationnement sur les lots 4 307 736 et 5 074 583.

ADOPTÉE

22-06-200

Aide financière – Festival du Cheval

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 6 100 \$ au Festival du Cheval pour la tenue de l'édition 2022 du festival.

ADOPTÉE

22-06-201

Aide financière – Convention de dépôt des archives de Patrimoine Princeville

ATTENDU le besoin de Patrimoine Princeville de relocaliser ses archives historiques et l'offre de service d'archivage d'Archives Bois-Francs;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville adhère à la convention de dépôt à intervenir entre Archives Bois-Francs et

Patrimoine Princeville en tant que tiers-payeur au coût de 25 \$ par boîte annuellement pour 40 boîtes, soit pour un total annuel approximatif de 1 000 \$, plus les taxes applicables. La Ville, ou toute personne qu'elle désignera à cette fin, est également responsable du déménagement des archives et de la fourniture des boîtes de déménagement.

QUE des crédits budgétaires soient réservés aux exercices budgétaires futurs à cette fin.

ADOPTÉE

22-06-202

Contrat de gré-à-gré – Mur d'escalade (AP22-LA-02)

ATTENDU l'annexe II déposée par le directeur du service des loisirs daté du 2 juin 2022 et estimé à 35 000 \$, taxes incluses ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de construction d'un mur d'escalade à Délire Murs d'escalade Inc. au coût de 23 200 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement affecté - programme action famille jeunesse.

ADOPTÉE

22-06-203

Comité – Formation du comité culture et bibliothèque

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le comité « culture et bibliothèque » soit formé;

QUE le mandat de ce comité soit de fournir des recommandations au Conseil relativement au développement et à la vie culturelle ainsi que relativement à la gestion de la bibliothèque municipale;

QUE ce comité soit composé des conseillers Claude Côté, Me Serge Bizier ainsi que du maire Gilles Fortier.

ADOPTÉE

22-06-204

Demande d'aide financière – 42^e Campagne de financement de la fondation à notre santé

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que de verser la somme de 1 000 \$ à la fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le cadre de sa 42^e campagne de financement.

ADOPTÉE

22-06-205

Demande de prêt de salle et plateau sportif – Les Royals de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité du pavillon central du parc Multisport et de deux terrains de balle au Royals de L'Érable les 6 et 7 août 2022 pour la tenue d'un tournoi de balle molle.

ADOPTÉE

22-06-206

Offre de partenariat – Cercle des jeunes ruraux des Bois-Francis

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de partenariat argent du Cercle des jeunes ruraux des Bois-Francis et de verser une aide financière correspondante de 100 \$.

ADOPTÉE

22-06-207

Demande d'appui – Journée des finissants

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la journée des finissants qui aura lieu de 17 juin 2022 en félicitant publiquement tous les finissants de tous les cycles et en partageant sur les médias sociaux de la Ville un message de félicitations aux finissants.

ADOPTÉE

22-06-208

Demande d'aide financière – École Sainte-Marie (Relais pour la Vie)

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser à l'école Sainte-Marie la somme de 250 \$ dans le cadre du Relais pour la Vie.

ADOPTÉE

22-06-209

Aide financière – Maison Marie-Pagé

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 500 \$ à la Maison Marie- Pagé pour l'achat d'une carte cadeau IGA de Princeville.

ADOPTÉE

22-06-210

Aide financière – Fondation Donnez aux suivants

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser au « Marché Donnez aux suivants » à l'acquit de la Société Canadienne du Cancer la somme de 250\$ dans le cadre de sa collecte de fonds.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Le conseiller Jean-Robert Tremblay félicite le comité et les bénévoles du Festival du cheval et remercie la population d'être au rendez-vous.

Le conseiller Danis Beauvillier félicite l'équipe du Relais pour la vie.

Le conseiller Claude Côté remercie les citoyens vivant près du site du Festival du cheval pour leur ouverture et leur patience relativement aux dérangements qui ont

lieu pendant le festival. Il remercie également les industries qui prêtent gracieusement leurs terrains aux festivaliers.

22-06-211

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire